

## La Chambre régionale des comptes conforte Paris dans sa stratégie budgétaire

La Chambre régionale des comptes vient de publier un rapport qui étudie les marges de manœuvre financières de la Ville de Paris. Cette analyse précieuse, qui ne relève aucune irrégularité et concentre ses recommandations sur l'amélioration des outils de communication, conforte la Ville de Paris dans sa stratégie budgétaire.

La Chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France a publié vendredi un rapport consacré aux « marges financières de la Ville de Paris » et à la « soutenabilité de sa stratégie ». Il étudie avec précision les exercices 2013 et suivants.

Dans son analyse, la CRC souligne « le choc financier majeur » auquel Paris doit faire face depuis 2014, avec « la conjonction de la réduction des dotations de l'Etat et l'augmentation de sa contribution au titre de la péréquation ». « Les effets de ce choc devraient affecter négativement l'épargne brute jusqu'à 750 M€ en 2017 », prévoit la CRC.

En réponse à cette situation inédite, la Ville de Paris a recherché de nouvelles marges de manœuvre en engageant deux chantiers majeurs : « l'accentuation de la politique de sobriété en matière de dépenses » et « la modernisation des recettes », rappellent les magistrats. Ces deux leviers produisent leurs premiers résultats : près de 240 M€ ont été économisés en 2015 et 2016, par rapport à la trajectoire naturelle des dépenses. Comme l'illustrera le compte administratif 2015, présenté lors du prochain Conseil de Paris, les dépenses de fonctionnement n'ont ainsi progressé que de 0,8% entre 2014 et 2015.

Paris s'est aussi « orientée vers une valorisation plus large de son patrimoine », salue la CRC, qui l'avait recommandé dans un rapport daté de 2013. Cela passe par « la cession de biens plus importants » et « l'évolution des recettes immobilières », par exemple par la renégociation des « conditions d'utilisation de biens domaniaux par certains partenaires publics et privés ».

Les 23 directions municipales – « éparpillées » sur 80 sites avant 2009, puis 59 sites en 2013 – sont progressivement rassemblées sur 26 sites. Cette « rationalisation » conduit à « l'optimisation du parc immobilier » et à « une réduction des coûts de fonctionnement », estiment les magistrats.

Le patrimoine de Paris reste « trois ou quatre fois supérieur à ses équivalents à Lyon, Marseille, Bordeaux ou Lille », la valeur brute comptable des immobilisations financières atteignant « 23 milliards d'euros » : un niveau exceptionnel, qui garantit auprès des investisseurs la solidité financière de la Ville.

La CRC juge enfin que le recours à l'emprunt est maîtrisé. « La dette augmente à un rythme voisin de celui de la mandature précédente », « le ratio dette/habitant apparaît avantageux pour la Ville au regard de celui des autres métropoles », tout comme le taux d'endettement.

« Face à la baisse des dotations et à la hausse de la péréquation, les défis à relever et les efforts à produire restent conséquents. Ce rapport, qui vient enrichir notre réflexion, démontre néanmoins que Paris est en capacité de maintenir sa stratégie financière, qui allie des investissements d'avenir ambitieux (10 Md€ d'ici 2020) et l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux directs pendant cette mandature », se réjouit Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des finances.

Contact presse: Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr